

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 FEVRIER 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose la situation dans laquelle se trouvent les collectivités locales : gel annoncé des dotations de l'Etat pour quatre ans, conséquences encore incertaines de la suppression de la taxe professionnelle, augmentation des charges de fonctionnement auxquelles sont confrontées les communes comme les citoyens avec l'augmentation des tarifs EDF, GDF et des carburants, etc...

Dans ce contexte, au nom de la majorité, le Maire propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2010 tout en précisant que les bases d'imposition décidées par l'Etat augmentent cette année de 2%. Nous ne voulons pas alourdir les charges qui pèsent sur les ménages sachant qu'un Lorrain sur sept vit aujourd'hui au dessous du seuil de pauvreté.

Le compte administratif 2010 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 358 004 euros et un excédent d'investissement de 218 421 euros. Monsieur le Maire propose d'affecter en totalité l'excédent de fonctionnement en investissement.

Monsieur le Maire expose ensuite les réalités de l'endettement de la ville d'Etain. Il rappelle que l'emprunt prévu en 2009 n'a pas été réalisé. L'emprunt souscrit en 2010 est de 313 500 euros. Au 1^{er} janvier 2011, l'encours de la dette est de 1 209 000 euros. A la même date, cet encours de la dette représente **0,57** année des recettes de fonctionnement, le seuil critique se situant à **1,4**. L'endettement est satisfaisant selon l'étude du Trésor Public d'octobre 2009. L'encours de la dette représente **315 €** par habitant, alors que le ratio des villes comparables de la même strate est de **925 €** par habitant.

Après consultation des différentes commissions, Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt de 400 000 € soit une augmentation prévisible de la dette de 75 € par habitant ; l'endettement restera satisfaisant.

Cela dit, l'enveloppe globale des investissements s'élèvera à 900 000 euros environ. Ainsi, la ville va pouvoir budgéter la première tranche des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise subventionnée à 80%, la réalisation d'une voie verte Avenue du 8^{ème} BCP, la réfection d'une première tranche de l'éclairage public aux Clairs Chênes, d'une première tranche de réfection des fenêtres de l'Hôtel de Ville ainsi que l'installation d'une chaudière neuve plus économique à la salle des fêtes, afin de faciliter les économies d'énergie.

Monsieur le Maire propose, en outre, de majorer de 2% les subventions octroyées aux associations qui relèvent de la compétence communale afin de les aider à faire face à l'inflation des prix.

Pour ce qui concerne enfin les budgets annexes, Monsieur le Maire indique que dix parcelles sur dix neuf sont d'ores et déjà retenues au Lotissement de Riéwillers. Quant au budget des eaux, assainissement, la ville va engager cette année un premier programme de travaux triennal de rénovation des conduites d'eaux et d'assainissement aux Clairs Chênes.

Ce débat d'orientation budgétaire n'a fait l'objet d'aucune remarque majeure.

ELIT A LA MAJORITE MOINS TROIS ABSTENTIONS Madame Anne-Marie BEAUCHET au conseil d'administration de la Maison de Retraite,

ELIT A LA MAJORITE MOINS UNE ABSTENTION Monsieur Rémy ANDRIN comme nouveau membre pour compléter la composition de la Commission Travaux Finances.

ACCEPTE A L'UNANIMITE qu'une nouvelle convention soit conclue entre la CAF de la Meuse et la Commune d'ETAIN concernant la mise en œuvre d'une politique d'action sociale familiale notamment dans le cadre de l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances d'été et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

ACCEPTE A L'UNANIMITE la participation de la MSA dans le cadre du contrat enfance jeunesse et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec la MSA afin d'élargir le partenariat autour du contrat enfance jeunesse qui a été signé avec la CAF de la Meuse.

DEMANDE A L'UNANIMITE le martelage de la parcelle 6 car la rotation est supérieure à la durée de l'aménagement et son état sanitaire est à surveiller et la suppression du martelage des parcelles 18c et 19c car passées en travaux 2009.

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder à l'ouverture des crédits budgétaires sur le budget ville sur l'année 2011, afin de pouvoir régler une facture urgente en section d'investissement.

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet de création d'un parking supplémentaire et d'un trottoir rue des Écoles afin d'améliorer les conditions de sécurité et **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 50% pour cette création dont le montant des travaux s'élève à 29 963.05 € HT.

MODIFIE A L'UNANIMITE le tableau des emplois communaux afin de prendre en compte le recrutement d'un Adjoint technique 2^{ème} classe à temps plein à compter du 16 février 2011 et d'un Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps plein à compter du 1^{er} avril 2011

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour les locaux du service technique sis rue du Contour et une déclaration préalable pour remplacer la porte du logement communal sis près du cimetière.

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet de réfection de la piste d'athlétisme du Stade Miconi devenue dangereuse pour les usagers et **SOLLICITE** le Conseil Général dans le cadre du développement sportif afin d'obtenir une subvention à hauteur de 30 % pour la réfection de la piste d'athlétisme du Stade Miconi dont le montant des travaux s'élève à 20 090.00 € HT et celui de la maîtrise d'œuvre à 685.07 € HT.

SOLLICITE A L'UNANIMITE une subvention de 40% dans le cadre de la nouvelle dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de défense incendie du quartier de la gare prescrit et approuvé par le SDIS dont le montant des travaux s'élève à 37 250 € HT.

DECIDE A L'UNANIMITE la cession de la parcelle située à l'arrière du bâtiment "Limido" cadastrée AI 223 d'une surface de 0a77ca au prix de 5€ le m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette vente.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à se constituer Partie Civile pour demander réparation du préjudice causé à la commune en 2009.

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet de démolition du bâtiment vétuste sis rue du Contour abritant actuellement les Services Techniques et **SOLLICITE** le Conseil Général dans le cadre du développement territorial afin d'obtenir une subvention à hauteur de 50 % d'un plafond subventionnable de 2 300 € TTC, soit 1 150 € TTC.

Fait à ETAIN, le 15 février 2011

Le Maire,
Jean PICART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

APPROUVE A L'UNANIMITE de procéder à la clôture des budgets annexes lotissement du Vieux Moulin Moulin à vent, lotissement Entre Deux routes et lotissement du Moulin 3^{ème} tranche,

APPROUVE A L'UNANIMITE (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), les Comptes Administratifs 2010 du Budget du Lotissement du Vieux Moulin à Vent, du Lotissement Entre Deux Routes et du Lotissement de Riévilleers,

AUTORISE A L'UNANIMITE le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Codecom pour les travaux de voirie 2011 suivants : rue de la Vignette (de la rue F. Villon à Paul Valéry), rue du 3^{ème} RHC, Rue de la Maternité, Rue des Ecoles, Rue Lataye, Rue Miguet, Rue Raymond Poincaré, Rue du Colonel Autun, Rue de la Gare, Avenue du 8^{ème} BCP, Stade Miconi, RD 631, Place de la Martinique et diverses rues, pour un montant de 678 928.55 euros TTC auxquels s'ajoutent 23 151.45 euros TTC d'honoraires de maîtrise d'œuvre,

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire ou un adjoint à se constituer Partie Civile afin de réparation de tous préjudices causés à la Commune pour toutes affaires pénales,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer 29 577.14 euros de subventions répartis sur 43 associations/organismes,

DECIDE A L'UNANIMITE de mettre en vente deux véhicules municipaux : la camionnette Renault Traffic et la Renault Mégane,

Vu le coût estimé de la prestation proposée par "Connaissance de la Meuse" pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du jumelage entre la Ville d'Etain et celle du Düppenweiler, et les incertitudes sur les subventions, Monsieur le Marie, après un débat de plus d'une demi heure, **DECIDE** de passer à la question suivante de l'ordre du jour,

FIXE A L'UNANIMITE comme suit la rémunération brute du directeur et des animateurs :

	Rémunération brute hebdo
Directeur	311.10 €
Sous Directeur	229.50 €
Assistant Sanitaire	204 €
Animateur diplômé BAFA	183.60 €
Animateur avec 1 ^o partie BAFA	153 €
Animateur non diplômé	132.60 €

FIXE comme suit la participation des familles (sorties comprises)

	Semaine 2 jours	Semaine 3 jours	Semaine 4 jours	Semaine 5 jours
Quotient familial inférieur ou égal à 525 €	14.00 €	21.00 €	28.00 €	35.00 €
Quotient familial de 526 € à 614 €	15.20 €	22.80 €	30.40 €	38 €
Quotient familial de 615 € à 700 €	16.40 €	24.60 €	32.80 €	41 €
Quotient familial de 701 € à 900 €	17.20 €	25.80 €	34.40 €	43 €
Quotient familial de 901 € à 1 300 €	18.00 €	27.00 €	36 €	45 €
Quotient familial de 1 301 € et plus	18.80 €	28.20 €	37.60 €	47 €
Semaine de cantine	13.00 €	19.50 €	26.00 €	32.50 €

DECIDE que le règlement des familles sera versé entre les mains du régisseur de recettes. Il sera remboursable uniquement en cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs pour maladie et sur présentation d'un certificat médical.

DECIDE qu'un accueil des enfants sera assuré par un animateur, tous les jours de 7h45 à 9h30 et de 17h à 18h, moyennant un tarif forfaitaire de :

- 12.5 € par semaine de 5 jours et par enfant
- 10 € par semaine de 4 jours,
- 7.50 € par semaine de 3 jours,
- 5 € par semaine de 2 jours,

que l'enfant vienne le matin, l'après midi ou les deux à la fois,

VALIDE A L'UNANIMITE le projet de restauration de pierres sur les nefs de l'Eglise St Martin à hauteur de 9 840.74 euros TTC, **SOLLICITE** l'aide financière de la DRAC (50%), du GIP Meuse (25%) et de la Région (5%) pour ce programme et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

VALIDE A L'UNANIMITE le projet de réfection de la piste d'athlétisme du stade Miconi devenue dangereuse pour les usagers, dont le montant s'élève à 20 090 € HT auquel s'ajoute 685.07 € HT de maîtrise d'œuvre, **SOLLICITE** l'aide financière du GIP à hauteur de 40% au titre de la Mesure 6.02 « Aide aux équipements sportifs » et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

VALIDE A L'UNANIMITE le projet de travaux de voirie du prolongement de la rue du Stade. Le Stand de Tir de l'Avant-garde est fréquenté par 18 personnes à mobilité réduite qui viennent de l'APF de la Chaussée, de l'ADMR de Fresnes ou du club Handisport d'Etain, des tireurs qui participent aux Championnats de France. Plusieurs d'entre eux ont été classés premier ou second à ces championnats.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR à hauteur de 50% du montant des travaux qui s'élève à 35 637 € HT et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

AUTORISE A L'UNANIMITE la vente d'une partie du terrain communal (une bande de 1m sur toute la largeur de la propriété sise 2 Allée Du Champ de Foire) au prix de 15 € le m². **DIT** que l'acquéreur supportera les frais de bornage, confiera cette transaction au notaire de son choix et en assumera tous les frais et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette vente.

Fait à ETAIN le 7 avril 2011

Le Maire,

Jean PICART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

APPROUVE A L'UNANIMITE (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), les Comptes Administratifs 2010 du Budget Ville et du Budget Eau Assainissement,

AFFECTE A L'UNANIMITE les résultats 2010 des budgets ville et eau assainissement,

FIXE A L'UNANIMITE les taux suivants pour les quatre taxes communales pour l'année 2011 :

- Taxe d'habitation	8.17 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.84 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.24 %
- CFE	8.19 %

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS TROIS VOIX CONTRE le Budget Primitif Ville 2011,

ADOpte A L'UNANIMITE le Budget Primitif Eau Assainissement 2011 ainsi que les Budgets Primitifs 2011 du Lotissement de Riéwillers, du Lotissement Entre Deux Routes et du Lotissement du Vieux Moulin à Vent,

VALIDE A L'UNANIMITE le projet de réhabilitation de l'éclairage public des Clairs Chênes d'un montant de 62 454 € HT, **SOLLICITE** l'aide financière d'EDF à hauteur de 15% et du GIP à hauteur de 15% et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation,

AUTORISE A L'UNANIMITE la résiliation anticipée au 15 avril 2011 pour le logement occupé 10 rue Justin Paul,

ACCEPTE A L'UNANIMITE l'adhésion au Service Remplacement du Centre de Gestion qui offre la possibilité de demander l'intervention d'un agent en cas d'absence de courte ou de longue durée ou pour assurer une mission temporaire et **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci,

VALIDE A L'UNANIMITE le projet de réserve incendie Place de la Gare d'un montant de 37 785 € HT, **SOLLICITE** l'aide financière au titre de la DETR à hauteur de 40 % du plafond de 30 000 € (nouvelles directives) et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

Fait à ETAIN le 18 avril 2011,

Le Maire,
Jean PICART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MAI 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre avec le SELL pour les travaux d'interconnexion et de sécurisation en approvisionnement en eau potable, de même que la convention de fourniture d'eau potable qui fixera les conditions techniques et financières d'échange et de vente d'eau ainsi que les droits et obligations des deux parties, afin de résoudre le problème de l'eau fluorée dans la partie haute de la ville, en période d'étiage de la source d'Orne,

DECIDE A L'UNANIMITE de s'adresser aux Régions Lorraine et Champagne Ardenne afin de rénover la voie de chemin de fer n°5 Metz - Conflans Jarny - Etain - Verdun - Châlons pour un accès plus rapide à Reims, à l'ouest de Verdun, grâce au changement de rails et à la modernisation des passages à niveau afin d'améliorer la vitesse des trains,

VALIDE A L'UNANIMITE le projet de travaux de mise aux normes d'accessibilité du chemin d'accès au stand de tir de l'Avant-garde Stainoise qui est fréquenté par 15 personnes à mobilité réduite venant de l'APF, de Lachaussée ou du club Handisport d'Etain, des tireurs qui participent aux Championnats départementaux et régionaux et un certain nombre d'entre eux aux Championnats de France. Plusieurs d'entre eux ont été classés premier ou second à ces championnats,

SOLLICITE une subvention auprès du CNDS à hauteur de 50% du montant des travaux qui s'élève à 35 637 € HT et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation,

DESIGNE A L'UNANIMITE les propriétaires actuellement présents au bureau de l'Association Foncière de Remembrement pour continuer à siéger à ce bureau,

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE de baisser le prix de vente du véhicule Renault Mégane,

AFFECTE A L'UNANIMITE les résultats 2010 des budgets ville et eau assainissement.

Fait à ETAIN le 17 mai 2011

Le Maire,
Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUIN 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN

A ELU A L'UNANIMITE MOINS 2 BULLETINS NULS, 15 délégués et 5 suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 25 septembre 2011.

Ont été proclamés délégués :

- Madame BEAUCHET Anne-Marie
- Monsieur MINARIE Thierry
- Madame FABE Muriel
- Monsieur LAMINETTE Laurent
- Madame HUMBERT Jocelyne
- Monsieur GEORGES Claude
- Madame LEPEZEL Christelle
- Monsieur LENELLE Antoine
- Monsieur DELAHAYE Norbert
- Madame BARRAU Sophie
- Monsieur BRIZION Daniel
- Monsieur SNAIDERO Angélo
- Madame RONDEAU Elise
- Madame JOURDAN Nicole
- Monsieur DEMMERLE Jacques

Ont été proclamés suppléants :

- Monsieur ANDRIN Rémy
- Monsieur MONTINI David
- Madame HUMBERT Christelle
- Madame MATIAS GASPAS Céline
- Madame DAMBRINE Valérie

Fait à ETAIN le 21 juin 2011

Le Maire,

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

ACCORDE A L'UNANIMITE une subvention de 1 000 € à l'association Connaissance de la Meuse pour l'acquisition du château de Thillombois ainsi que 325 € à l'Union Nationale des Combattants de la Meuse pour l'édification d'une stèle à Saint-Mihiel.

APPROUVE A L'UNANIMITE le rapport du délégataire concernant la gestion du service public eau et assainissement pour l'exercice 2010.

DECIDE A L'UNANIMITE l'adhésion au Service Retraite du Centre de Gestion et **AUTORISE** le maire à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

EMET A L'UNANIMITE un avis favorable sur le projet d'extension de l'élevage bovin et de mise en œuvre du plan d'épandage de ses effluents présenté par le GAEC d'Herméville.

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder aux décisions modificatives et virements de crédits sur le budget Ville.

ELIT A LA MAJORITE MOINS DEUX ABSTENTIONS Monsieur Claude GEORGES au Conseil d'Administration du GIPCE.

ACCEPTE A L'UNANIMITE le redécoupage des parcelles 1 à 6 du lotissement de Riévillers ainsi que des modifications sur le règlement de celui-ci et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et signer les documents relatifs à ces modifications.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'une personne dans le cadre d'emploi des adjoints techniques et **MODIFIE** le tableau des emplois communaux.

VALIDE A L'UNANIMITE le choix de la commission d'appel d'offres en retenant SAFEGE pour un montant de 109 811,70 euros HT pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable aux Clairs Chênes, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces rendues nécessaires pour l'exécution de ce marché et **SOLLICITE** l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général de la Meuse pour cette prestation, et sollicite de leur part l'autorisation de débiter la mission sans tarder.

PROPOSE A L'UNANIMITE MOINS UN CONTRE ET DEUX ABSTENTIONS de valider la proposition de Madame le Préfet tendant à conserver le périmètre actuel de la Codecom dans le cadre de la réforme intercommunale.

DECIDE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION d'appuyer la fédération pour conduire les négociations afin de préserver les intérêts des communes forestières et d'empêcher à terme, le démantèlement de l'ONF.

Fait à ETAIN le 8 juillet 2011

Le Maire,
Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

ACCEPTE A L'UNANIMITE de retirer de l'ordre du jour de la présente séance la question n°3 "Cession d'un terrain à la Codecom" et la question n°10 "Instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure".

AUTORISE A L'UNANIMITE MOINS DEUX ABSTENTIONS Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Codecom pour les travaux de voirie supplémentaires Impasse du Colonel Autun et Chemin Meunier pour un montant de 16 241.79 € HT auquel s'ajoutent 572.26 € HT de frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet d'extension du futur parking de la rue des Ecoles, **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage des travaux à la CODECOM d'ETAIN, **SOLLICITE** une subvention au titre des Amendes de Police 2012 à hauteur de 50% pour cette extension dont le montant s'élève à 9 630 € HT € et **SOLLICITE** du Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention afin de pouvoir réaliser le nouveau parking en une seule fois.

APPROUVE A L'UNANIMITE les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2010 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre ces rapports à disposition du public.

DECIDE A L'UNANIMITE de vendre le bâtiment communal cadastré AI n° 106 (ex bâtiment judo) à Monsieur et Madame Christian AMAR pour une somme de 20 000 €, **DIT** que le choix du notaire appartient à l'acquéreur ainsi que le règlement des frais d'acte et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'acte de vente.

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder à diverses décisions modificatives sur le Budget Eau Assainissement.

DECIDE A L'UNANIMITE la délivrance des produits reconnus « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 5 et 6

DIT que l'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de Monsieur Daniel BRIZION, Monsieur Stéphane LEPEZEL et de Monsieur Paul BRAUCOURT

DIT que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15/10/2013 et **FIXE** le prix des coupes affouagères 2011-2012 à 6.20 € le stère.

ELIT A LA MAJORITE MOINS DEUX ABSTENTIONS Monsieur Angélo SNAIDERO membre de la Commission communale chargée de la révision de la liste électorale.

ACCEPTE A L'UNANIMITE le projet d'extension de l'alarme de l'Hôtel de Ville et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la Société Alarme Conseils pour un montant de 1 838.25 € TTC.

Fait à ETAIN le 12 septembre 2011

Le Maire,
Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 OCTOBRE 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

VALIDE A L'UNANIMITE partiellement l'avant projet du bureau d'études SAFEGE concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable du lotissement des Clairs-Chênes pour un montant de 2 499 484,40 € HT, **DEMANDE** à SAFEGE d'établir un projet de travaux sur un programme de 3 ans (1^{ère} année 2012 : Avenue des Clairs Chêne 677 844,40 € HT - 2^{ème} année 2013 : Allées Du Bellay, Ronsard et La Fontaine 654 644,20 € HT - 3^{ème} année 2014 : Rue de Brouvant et Allée Molière 1 166 995,80 € HT), **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux et **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du Conseil Général et du GIP Objectif Meuse au taux maximum pour ces travaux.

DECIDE A L'UNANIMITE la création de la taxe d'aménagement en remplacement de la taxe locale d'équipement qui avait été instaurée sur le territoire d'ETAIN en date du 18 décembre 2006 et **FIXE** le taux de la taxe d'aménagement à 2.5%. Cette nouvelle taxe sera calculée par la DDT et sera fonction de la superficie de la construction. L'incidence financière sera du même niveau que la TLE.

DECIDE A L'UNANIMITE MOINS 3 VOIX CONTRE ET 2 REFUS DE VOTE de donner le nom de Lucie Aubrac à l'unique rue du lotissement de Riéville. Lucie Aubrac est née le 29 juin 1912 et décédée le 14 mars 2007. Lucie Aubrac résistante à l'occupation allemande et au régime de Vichy, est Grand Officier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1939-1945, médaillée de la résistance avec Rosette, Grand Croix de l'Ordre du mérite. C'est la première fois à Etain qu'un nom de rue est dédié à une femme.

DEMANDE A L'UNANIMITE que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

FIXE A L'UNANIMITE l'indemnité de gardiennage de l'église qui doit être versée au prêtre pour l'année 2011 à 474.22 euros conformément à la circulaire préfectorale du 4 février 2011 et **DIT** qu'il faudra tenir compte chaque année de la revalorisation prévue par la Préfecture.

DECIDE A L'UNANIMITE de confirmer la vente à Monsieur et Madame AMAR du bâtiment au prix de 20 000 € et de rajouter la vente d'une bande de terrain de 20 m de long contigüe au bâtiment sur 2 m de largeur environ soit 40 m² environ à 5 € le m² soit 200 € environ, **DIT** que le compteur actuellement placé sur le bâtiment vendu à Monsieur et Madame AMAR sera déplacé aux frais de la ville, celui-ci alimentant une station de relevage des eaux usées, **DIT** que les frais de bornage de cette bande de terrain seront partagés moitié vendeur, moitié acquéreur, **DIT** que le choix du notaire appartient à l'acquéreur ainsi que le règlement des frais d'acte et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'acte de vente.

ACCEPTE A L'UNANIMITE de vendre à Monsieur et Madame BEAUFORT une parcelle qui a fait l'objet d'un document d'arpentage suite à la création du lotissement du Vieux Moulin d'une contenance de 0 a 63 ca au prix de 38 euros le m², **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'acte de vente.

Lors de la séance, Monsieur le Maire a présenté le rapport d'activités de la Codecom pour l'exercice 2010. Il est à noter qu'aucun élu n'a posé de question relative à ce rapport d'activité.

Fait à ETAIN le 14 octobre 2011
Le Maire,

Jean PICART



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DECEMBRE 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

ACCEPTE A L'UNANIMITE de vendre à Monsieur PETITJEAN le local technique sis 7 allée du Champ de Foire, cadastré AD n° 505 d'une contenance de 39 m² au prix de 3 000 euros, **DIT** que le choix du notaire appartient à l'acquéreur ainsi que le règlement des frais d'acte et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'acte de vente.

DECIDE A L'UNANIMITE la délivrance des produits reconnus « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 35, 36 et 37, **DIT** que l'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de Monsieur Daniel BRIZION, de Monsieur Stéphane LEPEZEL et de Monsieur Paul BRAUCOURT, **DIT** que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15/10/2013 et **FIXE** le prix des coupes affouagères 2011-2012 à 6.20 € le stère.

DEMANDE A L'UNANIMITE le martelage des parcelles 20, 22, 35, 36 et 37 A. dans le cadre du plan de travaux mené par l'ONF au Bois de Tilly.

ELIT avec 16 voix soit la majorité absolue Monsieur Rémy ANDRIN adjoint au maire, chargé de la prévention contre la délinquance, à la médiation, à la concertation et au suivi des actions menées par les partenaires de la Ville, au suivi des plaintes déposées à la gendarmerie et des réponses pénales qui est installé immédiatement et **DIT** que Monsieur Rémy ANDRIN percevra à compter du 20/12/2011 l'indemnité fixée par la délibération du 15 mars 2008, soit 38% de l'indemnité du Maire.

AUTORISE A L'UNANIMITE le Maire à adresser au SAEP d'Herméville un courrier recommandé exposant la détermination de la commune d'ETAIN de rompre la convention d'eau en gros signée avec ce dernier le 11 février 1980, à compter du 1^{er} Juillet 2012, après validation de la procédure par Monsieur le Sous Préfet de VERDUN,

VALIDE A L'UNANIMITE le projet élaboré par le bureau d'études SAFEGE concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable du lotissement des Clairs-Chênes pour un montant de 2 562 475,99 € HT, **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux, **S'ENGAGE** à faire réaliser un diagnostic de son réseau d'eau potable, étude qui pourra être aidée financièrement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 70 % et **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du Conseil Général et du GIP Objectif Meuse au taux maximum pour ces travaux. Compte-tenu de l'importance de ces travaux et des difficultés à emprunter, ceux-ci doivent être réalisés sous la forme d'un programme pluriannuel de trois ans, à savoir :

- | | |
|---|-------------------|
| • 1 ^{ère} année 2012 : Avenue des Clairs Chênes et Allée Molière | 1 246 484,92 € HT |
| • 2 ^{ème} année 2013 : Allées du Bellay, Ronsard et La Fontaine | 662 377,19 € HT |
| • 3 ^{ème} année 2014 : Rue de Brouvant | 653 613,88 € HT |

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder à des décisions modificatives sur le budget Ville.

DECIDE A L'UNANIMITE d'admettre en non valeur une créance d'un montant de 143.50 € correspondant à une location de la Salle des Fêtes du 21 janvier 2010 pour Agappe Royal.

DECIDE A L'UNANIMITE de donner les noms suivants :

- Rue Marie Curie pour la transversale qui part de la route de Longwy jusqu'au chemin de Riévillers
- Rue Albert Serva pour la rue qui part de la rue des Casernes jusqu'au contournement dans la ZAE

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE MOINS TROIS VOIX CONTRE la demande d'exonération de la taxe locale d'équipement faite par l'OPH de la Meuse le 5 décembre 2011 pour la construction de 3 habitations adaptées et de 6 emplacements de caravanes pour les trois familles des gens du voyage sédentarisées à Etain.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renforcement d'eau potable des Clairs Chênes, passé entre la société SAFEGE et la commune d'un montant de 10 168.42 € HT soit 12 161.43 € TTC

Fait à ETAIN le 26 décembre 2011

Le Maire,

Jean PICART